

ENFANT

Date de naissance : / /

Date de naissance prévue si à naître : / /

Nom :

Prénom :

FAMILLE

Adresse :

.....

N° d'allocataire (CAF) :

Téléphone domicile :

Situation familiale : Célibataire Mariés Union libre Séparés Divorcés Veuf(ve)

PERE

Nom : Prénom :

Téléphone travail : Portable :

Horaires de travail : Matin : Après-midi :

Transport utilisé :

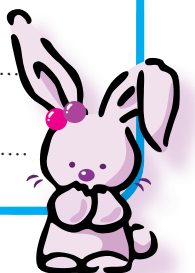
Durée du transport : Aller : Retour :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

.....

Travail à temps complet : Oui Non Si non, précisez :



MERE

Nom : Prénom :

Téléphone travail : Portable :

Horaires de travail : Matin : Après-midi :

Transport utilisé :

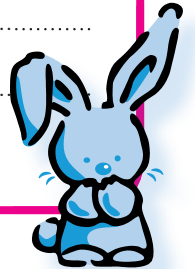
Durée du transport : Aller : Retour :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

.....

Travail à temps complet : Oui Non Si non, précisez :



FRATRIE

Nom et Prénom	Date de naissance	Mode de garde utilisé pour les moins de 3 ans	Ecole fréquentée pour les - de 12 ans

RENSEIGNEMENTS

Date de reprise du travail :

Cochez les jours de présence de votre enfant dans la structure

Halte crèche 4 jours

lundi mardi jeudi vendredi et/ou

Halte crèche 3 jours

lundi mardi jeudi vendredi et/ou

Halte crèche 2 jours

lundi mardi jeudi vendredi et/ou

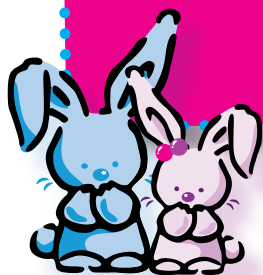
Halte crèche 1 jours

lundi mardi jeudi vendredi

Nombre d'heures par jour : Nombre de semaines de vacances (par an) :

Avez vous un autre mode de garde à ce jour : Non Oui - lequel :

PRE-INSCRIPTION HALTE CRECHE



2009/2010

ACCUEIL

HALTE-CRECHE LES PETITS LOUPS

10 Rue Georges Collin 91320 Wissous

- Ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 18h45
- Fermée les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés

MODALITES D'INSCRIPTION

Cette pré-inscription remplie par vos soins est à remettre au service Petite Enfance en mairie avec les pièces suivantes :

- un justificatif de domicile de moins de trois mois
- une photocopie de la dernière fiche de paie pour les deux parents
- une photocopie de votre livret de famille (si vous en possédez un)

Une commission se réunit deux fois par an :

- au 2^e trimestre civil pour des rentrées en septembre (selon les places disponibles)
- au 4^e trimestre civil pour des rentrées en janvier

La commission statue sur les demandes en fonction des places disponibles. Elle est composée de l'élue déléguée à la petite enfance, de l'assistante sociale et de la puéricultrice de secteur, de la responsable du multi-accueil et du responsable du service Enfance - Jeunesse.

Les familles sont prévenues par courrier de la situation de leur demande.

Renseignements au service Enfance - Jeunesse : 01 64 47 27 04